

stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

À la rentrée 2019, 12 461 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires de l'académie (premier et second degré, public et privé sous contrat), soit une hausse de 7 % des effectifs par rapport à la rentrée 2018 (839 élèves de plus) et 6 987 élèves de plus depuis 2006.

Les filles représentent près d'un tiers des élèves en situation de handicap (31 %).

La majorité des élèves en situation de handicap suit une scolarité individuelle à temps complet en milieu scolaire (58 %).

40% des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement.

8 % d'entre eux sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat.

La scolarisation des jeunes en situation de handicap dans l'académie d'Orléans-Tours à la rentrée 2019

Depuis la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le nombre d'élèves en situation de handicap a plus que doublé dans l'académie.

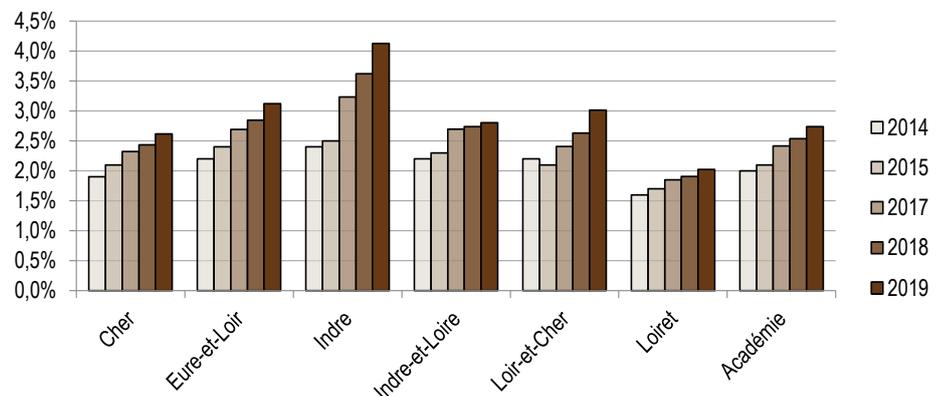
Entre les années 2006 et 2019, le nombre d'élèves en situation de handicap a progressé de 128 %, passant de 5 474 à 12 461 dans l'académie. Cette progression, régulière d'année en année, est de + 7,2 % entre les rentrées 2018 et 2019.

Les structures du premier degré scolarisent

plus de la moitié des élèves en situation de handicap (55 %) à la rentrée 2019, une proportion en baisse par rapport à 2006 (69 %), liée au fort développement de la scolarisation dans le 2nd degré.

Ainsi, en 2019, 2,7 % de l'ensemble des élèves scolarisés sont reconnus en situation de handicap contre 1,2 % en 2006. L'Indre affiche la part la plus élevée (4,1 %, soit 0,5 point de plus qu'à la rentrée 2018). Le Cher et le Loiret affichent un taux inférieur à la moyenne académique (respectivement 2,6 % et 2 %) mais n'accusent pas de baisse par rapport à la rentrée 2018. Seul département

Figure 1. Évolution des pourcentages d'élèves en situation de handicap scolarisés, de 2014 à 2019*.



Lecture : À la rentrée 2019, 2,7 % des élèves scolarisés dans l'académie souffrent d'un handicap.
Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.
Sources : Enquêtes DGESCO/DEPP n°3 et 12

* Les données de la rentrée 2016 n'étant pas exhaustives, elles ne peuvent pas être comparées à celles des autres rentrées.

ayant connu une part d'élèves en situation de handicap en baisse en 2015, le Loir-et-Cher dépasse la valeur académique en 2019 [figure 1].

Les filles représentent près d'un tiers des élèves en situation de handicap.

Cette proportion est stable depuis la rentrée 2006. Cependant, elle diffère selon le mode de scolarisation. En effet, les filles sont proportionnellement plus nombreuses en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) que dans les classes ordinaires. En outre, dans le second degré, l'écart entre ces deux modes de scolarisation est plus important puisque la part des filles en classe ordinaire est de 28,2 % contre 38,3 % en ULIS [figures 2 et 3].

Les élèves en situation de handicap suivent majoritairement une scolarisation en classe ordinaire (64,8 %) et le plus souvent à temps complet.

Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 63,4 % dans le second degré. Par rapport à la rentrée 2018, elle est légèrement supérieure dans le 1er degré (+ 0,6 point) et inférieure dans le 2nd degré (- 1,1 point) suite à l'ouverture de structures ULIS. Sur l'ensemble 1er et 2nd degrés, elle reste stable (- 0,2 point) [figures 2 et 3].

Ces élèves sont scolarisés le plus souvent à temps complet (92 %). Ainsi, sur l'ensemble des élèves scolarisés en situation de handicap, 58,4 % ont une scolarité à temps plein, dans une classe ordinaire.

Figure 4. Niveau d'enseignement et mode de scolarisation.

	Temps complet	Temps partiel éducation nationale uniquement	Temps partiel éducation nationale, scolarité partagée
Maternelle	71,7%	15,4%	12,9%
Elémentaire	93,8%	1,6%	4,6%
Total 1er degré	88,6%	4,8%	6,5%
2nd degré	96,1%	1,1%	2,7%
Total 1er et 2nd degrés	92,0 %	3,2 %	4,8 %

Lecture : À la rentrée 2019, 88,6% des élèves handicapés du premier degré sont scolarisés à temps complet. Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Figure 2. Âge, sexe et mode de scolarisation des élèves en situation de handicap du 1er degré.

Âge	Classe ordinaire			ULIS			Ensemble	
	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en classe ordinaire	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en ULIS	Effectifs	Part des filles
5 ans et moins	723	29,7%	99,2%	6	16,7%	0,8%	729	29,6%
6 ans	760	27,8%	97,6%	19	31,6%	2,4%	779	27,9%
7 ans	644	26,1%	76,7%	196	31,1%	23,3%	840	27,3%
8 ans	663	27,3%	64,4%	367	37,1%	35,6%	1030	30,8%
9 ans	713	25,9%	59,5%	486	33,1%	40,5%	1 199	28,9%
10 ans	631	26,0%	51,2%	601	37,3%	48,8%	1 232	31,5%
11 ans et plus	351	29,9%	35,4%	640	40,8%	64,6%	991	36,9%
Total	4 485	27,4%	66,0%	2 315	36,7%	34,0%	6 800	30,6%

Lecture : À la rentrée 2019, 34 % des élèves handicapés du 1er degré sont scolarisés en ULIS. Champ : établissements publics et privés du premier degré, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Figure 3. Âge, sexe et mode de scolarisation des élèves en situation de handicap du 2nd degré.

Âge	Classe ordinaire			ULIS			Ensemble	
	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en classe ordinaire	Effectifs	Part des filles	Scolarisation en ULIS	Effectifs	Part des filles
11 ans et moins	397	24,7%	93,2%	29	27,6%	6,8%	426	24,9%
12 ans	760	28,7%	66,7%	380	37,6%	33,3%	1 140	31,7%
13 ans	663	27,6%	58,0%	480	36,9%	42,0%	1 143	31,5%
14 ans	592	28,2%	56,5%	456	34,9%	43,5%	1048	31,1%
15 ans	472	26,5%	54,9%	388	42,8%	45,1%	860	33,8%
16 ans	279	29,7%	63,3%	162	35,8%	36,7%	441	32,0%
17 ans	264	34,1%	69,7%	115	50,4%	30,3%	379	39,1%
18 ans et plus	160	29,4%	71,4%	64	39,1%	28,6%	224	32,1%
Total	3 587	28,2%	63,4%	2 074	38,3%	36,6%	5 661	31,9%

Lecture : À la rentrée 2019, les filles représentent 31,9 % des élèves scolarisés en ULIS dans le second degré. Champ : établissements publics et privés du second degré, Orléans-Tours. Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Dans le 1er degré, les élèves de moins de 5 ans sont presque exclusivement scolarisés en classe ordinaire (99,2 %). Ensuite, avec l'âge, cette proportion diminue au profit d'une scolarisation en ULIS.

Dans le 2nd degré, on retrouve une forte proportion d'élèves scolarisés en classe ordinaire parmi les plus jeunes (plus de neuf sur dix chez les moins de 12 ans). Puis la

part de la scolarisation en ULIS augmente jusqu'à 15 ans pour diminuer ensuite. [figures 2 et 3].

Plus de neuf élèves en situation de handicap sur dix sont scolarisés à temps complet à partir de l'école élémentaire.

A l'école maternelle, 71,7 % des élèves en situation de handicap suivent une scolarité à temps complet et 15,4 % à temps partiel dans le cadre d'une scolarité partagée dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social, d'un établissement hospitalier ou à domicile avec l'aide d'une association. 12,9 % sont inscrits à temps partiel dans une structure de l'éducation nationale uniquement. Dès l'école élémentaire, 93,8 % sont scolarisés à temps complet et dans le second degré, cette proportion atteint 96,1 % [figure 4].

Figure 5. Troubles ou atteintes et modalités de scolarisation.

Troubles ou atteintes	1er degré					2nd degré						
	Classe ordinaire		ULIS		Total	Classe ordinaire		SEGPA		ULIS		Total
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Troubles intellectuels ou cognitifs	1 423	43,6%	1 839	56,4%	3 262	636	25,1%	336	13,2%	1 565	61,7%	2 537
Troubles du psychisme	1 152	88,0%	157	12,0%	1 309	750	74,4%	136	13,5%	122	12,1%	1 008
Troubles du langage ou de la parole	556	81,6%	125	18,4%	681	713	74,9%	79	8,3%	160	16,8%	952
Troubles auditifs	151	78,2%	42	21,8%	193	126	81,3%	4	2,6%	25	16,1%	155
Troubles visuels	88	98,9%	1	1,1%	89	76	92,7%	1	1,2%	5	6,1%	82
Troubles viscéraux	57	89,1%	7	10,9%	64	46	83,6%	2	3,6%	7	12,7%	55
Troubles moteurs	280	89,5%	33	10,5%	313	242	80,9%	7	2,3%	50	16,7%	299
Plusieurs troubles associés	498	84,1%	94	15,9%	592	204	64,6%	28	8,9%	84	26,6%	316
Autres troubles	280	94,3%	17	5,7%	297	191	74,3%	44	17,1%	22	8,6%	257
Total	4 485	66,0%	2 315	34,0%	6 800	2 984	52,7%	637	11,3%	2 040	36,0%	5 661

Lecture : À la rentrée 2019, dans le 1er degré, 1 839 élèves souffrant de troubles intellectuels ou cognitifs sont scolarisés en ULIS.

Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Près de la moitié des élèves accueillis souffre de troubles des fonctions intellectuelles et cognitives (46,5 %).

Cette proportion est en baisse par rapport à 2018 (47,9 %).

Dans le premier degré, ces élèves sont le plus souvent accueillis en ULIS (56,4 %) plutôt qu'en classe ordinaire. Cette proportion est plus élevée dans le second degré où 61,7 % d'entre eux sont scolarisés en ULIS et 13,2 % en SEGPA.

À l'inverse, les élèves porteurs d'autres troubles suivent majoritairement une scolarité en classe ordinaire [figure 5].

Près de la moitié des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré a un niveau d'enseignement du 1er cycle (de la 6ème à la 3ème).

Ce niveau concerne 43 % des effectifs d'élèves en situation de handicap dans le second degré.

Lorsque les élèves ont un niveau d'enseignement du 2nd cycle, ils sont davantage scolarisés dans les sections professionnelles (669) que dans les sections générales et technologiques (359), en lien avec la création d'ULIS en lycée professionnel.

Enfin, 14 % sont de niveau SEGPA et 23 % de niveau premier degré, ces derniers étant exclusivement scolarisés en ULIS [figure 6].

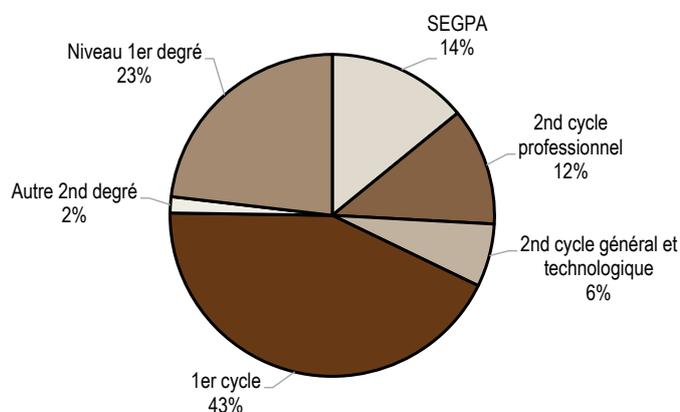
Quatre élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une décision d'accompagnement.

Dans le premier degré, plus de la moitié des élèves bénéficie d'un accompagnement par un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap), un contrat aidé ou au

moyen d'une aide mutualisée (53,3 %, 5 points de plus qu'en 2018). Cette proportion est de 23,9 % dans le second degré (+ 3 points par rapport à la rentrée 2018) [figure 7].

L'accompagnement est plus important dans le premier degré chez les élèves présentant des troubles du psychisme puisque 79 % en

Figure 6. Répartition des effectifs d'élèves en situation de handicap selon le niveau d'enseignement (2nd degré)



Lecture : 43 % des élèves handicapés du second degré suivent un enseignement de niveau 1er cycle.

Champ : établissements publics et privés du second degré, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Figure 7. Répartition selon le type d'accompagnement.

	Aide individuelle par un contrat aidé	Aide individuelle par un AESH*	Aide mutualisée	Total accompagnement	Pas d'accompagnement
Total 1er degré	106	1 043	2473	3 622	3 178
%	1,6%	15,3%	36,4%	53,3%	46,7%
Total 2nd degré	4	276	1073	1 353	4 308
%	0,1%	4,9%	19,0%	23,9%	76,1%

* AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap.

Lecture : 53,3 % des élèves du premier degré bénéficient d'un accompagnement.

Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.

Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

bénéficient (1 035 sur 1 309). Viennent ensuite les élèves souffrant de troubles moteurs ou de plusieurs troubles associés (72 %), de troubles visuels (69 %) et de troubles viscéraux (67 %).

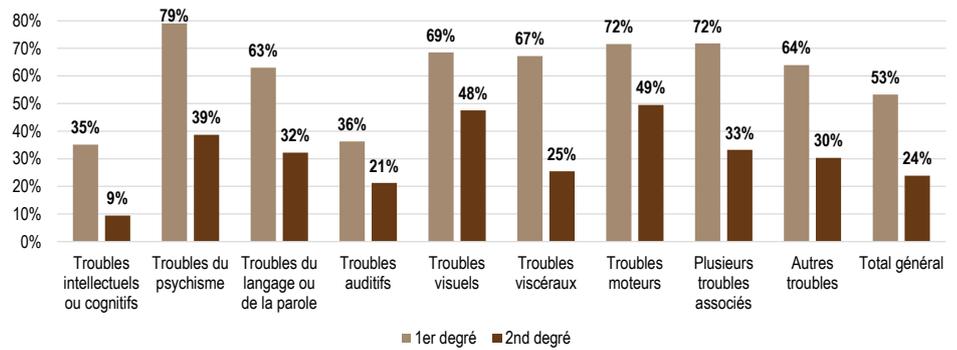
Dans le second degré, ce sont les élèves présentant des troubles moteurs qui bénéficient le plus souvent d'une décision d'accompagnement (49 %), puis les élèves atteints de troubles visuels (48 %) [figure 8].

Le recours à un matériel pédagogique adapté concerne surtout les élèves souffrant de troubles visuels.

Ils sont 40 % à en bénéficier dans le premier degré et 62 % dans le second degré. Ce sont ensuite les élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles auditifs et de troubles du langage et de la parole qui sont les plus concernés par ce dispositif. Le recours à un matériel pédagogique adapté est d'une manière générale beaucoup plus fréquent dans le second degré. [figure 9].

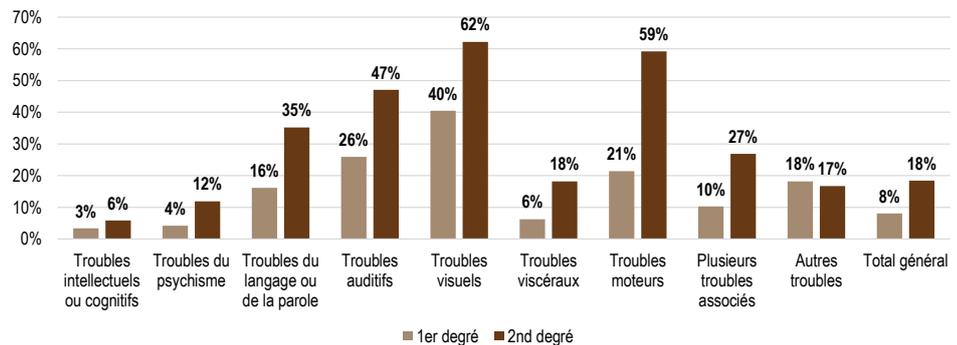
Au total, la part d'élèves ayant recours à un matériel pédagogique adapté est stable dans le premier degré et a augmenté d'un point dans le second degré depuis la rentrée 2018.

Figure 8. L'accompagnement selon la déficience.



Lecture : 79 % des élèves du premier degré souffrant de troubles du psychisme bénéficient d'un accompagnement.
 Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.
 Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Figure 9. Le recours à un matériel pédagogique adapté selon la déficience.



Lecture : 62 % des élèves du 2nd degré souffrant de troubles visuels bénéficient d'un matériel pédagogique adapté.
 Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.
 Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020.

Moindre représentativité des élèves en situation de handicap dans le privé.

La part d'élèves en situation de handicap parmi ceux scolarisés dans l'enseignement

privé est moins importante que dans le public. Elle représente en effet 1,9 % des élèves du privé, soit 1 point de moins que dans le public. Ainsi, parmi les élèves en situation de handicap, 8,2 % fréquentent un établissement privé, alors que la part de l'enseignement privé est de 11,8 % pour l'ensemble de l'académie. ■

Figure 10. Les élèves en situation de handicap dans l'enseignement privé.

		Public	Privé	Part du privé
1er degré	Elèves en situation de handicap	6 364	436	6,4%
	Effectifs totaux	222 734	23 138	9,4%
	Part d'élèves en situation de handicap	2,9%	1,9%	
2nd degré	Elèves en situation de handicap	5 073	588	10,4%
	Effectifs totaux	178 865	30 794	14,7%
	Part d'élèves en situation de handicap	2,8%	1,9%	
Ensemble	Elèves en situation de handicap	11 437	1 024	8,2%
	Effectifs totaux	401 599	53 932	11,8%
	Part d'élèves en situation de handicap	2,8%	1,9%	

Lecture : 8,2 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans un établissement privé de l'académie. Ils représentent 1,9 % des élèves du privé.
 Champ : établissements publics et privés du premier et second degrés, Orléans-Tours.
 Sources : Enquête DGESCO/DEPP n°3 et 12 de 2019-2020 - Constat 2019.

Pour en savoir plus

Le stats infos 20.07 est en ligne sur le site de l'académie : https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/lacademie_en_chiffres/publications/stats_infos/

La méthodologie, les tableaux, les graphiques et les données complémentaires figurent dans le fichier Excel accompagnant la publication.

